

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 4

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

N° 2021/2/34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze du mois d'avril à 18h30, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 7 avril 2021.

Présents :

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absent : AUROUZE Jean-Marc

Absents Excusés : Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, CHIARAMELLA Yves, DURAND Marc, KUENTZ Adèle, ROUX Lionel et SARRET Jean.

Procurations :

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène ;
M. CHIARAMELLA Yves donne procuration à Mme CLAUZIER Elisabeth ;
Mme KUENTZ Adèle donne procuration à Mme Clémence SAUNIER ;
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain.

Madame Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Extension du local des services techniques de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) – Modification du plan de financement

Au regard des nouvelles compétences acquises ces dernières années, en particulier pour l'assainissement ou la GEMAPI, il convient d'agrandir le local des services techniques de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) pour d'une part obtenir un espace de stockage du matériel technique supplémentaire et d'autre part proposer aux agents techniques des vestiaires adaptés.

De plus, la création de la régie des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2021 demande des espaces supplémentaires pour le stockage du matériel.

Au regard de la nécessité de prolonger le toit du local des services techniques, de proposer une surface légèrement supérieure de l'extension initiale et intégrer la maîtrise d'œuvre, il convient d'actualiser le plan de financement comme détaillé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RECETTES (subvention)		
Libellés	Montant éligible en € H.T.	Libellés	Montant en € H.T.	Part en %
Extension du local des services techniques	141 000,00 €	Etat - DETR	56 400,00 €	40%
		CD05	42 300,00 €	30%
		Autofinancement	42 300,00 €	30 %
TOTAL	141 000,00 €	TOTAL	141 000,00 €	100 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

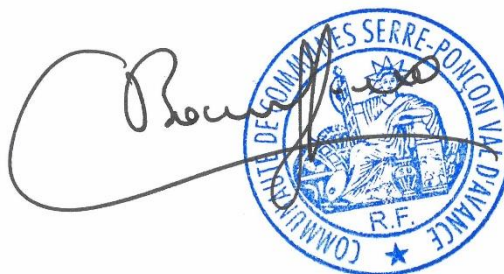
- Approuve la modification du plan de financement initial ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières complémentaires auprès de l'Etat et du département des Hautes Alpes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 16 avril 2021
Et de la publication, le 20 avril 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.